**Nom de la CAE : COPEA (réseau de CAE) - Caroline LECOENTRE**

LE QUESTIONNAIRE

# Les formateurs

* Combien de formateurs ?
* Profil de vos formateurs : métier principal?, 50%?, ou très secondaire, CA max et min, CA moyen?
* Formateurs sont-ils pluriactifs chez vous? Ex: formateur/consultant, formateur/thérapeute, formateur/menuisier
* Profil de leurs clients : autres Organismes de formation (sous-traitance), Entreprises (dont associations)? Pôle emploi? Région? Particuliers? Demandeurs d'emploi? ex OPCAs?,...

80 à 90% des CAE de Copéa sont organisme de formation avec des formateurs pour la plupart pluriactif.

# L'accompagnement

* Quels sont les moyens humains mis sur l'activité de formation (qui fait Bilan Pédagogique et Financier?, intégration/suivi/formation des formateurs, la mise à jour du datadock, la démarche qualité...)
* Les accompagnateurs sont spécialisés, sinon comment sont-ils formés? Organisation de la mise à jour de leur connaissance?
* Avez-vous un référent Handicap?
* La contribution des formateurs (mutualisation) est t'elle la même que pour les autres?
* Analyse des moyens mis sur la formation en rapport avec la contribution des formateurs? Temps de travail pour x formateurs?
* Quand il y a un responsable de formation ou un responsable qualité : quelle est la description de la fonction, à quel temps de travail cela correspond-t-il?
* Quelle est leur formation/expérience pour assurer ces fonctions?
* Votre process de suivi : documents règlementaires avant validation facture? Autres documents avant validation de la facture?
* Comment récolter vous infos pour le BPF? (formateurs remplissent eux-mêmes?)
* Modalités de "surveillance" de l'application de la charte/formulaires/procédures

L'accompagnement des formateurs est souvent dédié. Idéalement avec quelqu'un qui connaît bien la formation (et qui a été formateur). La solution d'accompagnement par un formateur sous forme de prestation est parfois choisie (Pollen SCOP ?)

# Process intégration

* Quels sont les critères de recrutement ?
* Quelle est l'instance de décision ?
* Formations obligatoires à l'entrée ?
* Charte d'engagement du formateur avec liste des documents à fournir ?
* Guide du formateur ?
* Formulaires types obligatoires?
* Procédures obligatoires
* Formations/regroupement proposées/obligatoires :

Pas de visibilité la dessus

# Structure porteuse

* Votre activité de formation est-elle hors TVA? Contraintes/conséquences?
* Comment allez-vous vous organiser pour la certification qualité? Groupe de travail?
* Comment allez vous vous organiser pour l'inscription des formations de vos formateurs au RNCP ou RS (Répertoire spécifique)?

Parfois établissement mais ne sait pas dire pourquoi mais TVA à 0% et taxe sur les salaires la plupart du temps.

# Diffusion de l'offre

* Diffusion de l'offre de formation : catalogue? programme type? validation programme avant inscription au catalogue? Par qui? Qui gère le catalogue, mis à jour tous les combien?

Diffusion sur site internet mais pas de catalogue encore

# Autres infos :

COPEA et le réseau unique à venir se pose la question de comment mutualisé pour les CAE qui n'aurait pas un volume suffisant de formation/formateur pour autofinancer ce qu'il faut mettre en place. Réunion à venir en décembre (13 ou 19 décembre à confirmer).

Les plus avancés dans la formation à Copéa sont :

* Pollen (déjà certifiié) en Ardèche
* Elycoop à Lyon
* Crealid à Montpellier

Un entrepreneur-salarié de Coopaname aide Oxalys sur le sujet et réfléchit à comment les CAE peuvent tirer leur epingle du jeu de cette réforme : Pascal Lécaille pascal.lecaille@qualicoop.fr, entrepreneur chez Coopaname, expert sur les questions de formation professionnelle

Autre contact intéressant : Paolo Serra, pserra@alteractifs.org, gérant de la CAE Alteractifs, responsable de la commission formation Copéa